



PROTÉGEONS NOS AÎNÉS et les personnes les plus fragiles

RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION

**IL EST DÉCONSEILLÉ
DE RENDRE VISITE AUX PERSONNES ÂGÉES**

qu'elles soient en établissement ou à domicile

Ne le faites qu'en cas de réelle nécessité

Les stratégies d'accompagnement des personnes âgées isolées à domicile seront adaptées notamment pour les repas

Personne ne sera laissé seul

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

les visites auprès des patients sont :

limitées à UNE SEULE PERSONNE

interdites aux PERSONNES MINEURES

interdites à toute PERSONNE MALADE

y compris dans les services de maternité

Chaque décision de restriction de la vie sociale sera accompagnée de nouveaux services et de nouvelles solidarités

**Il est impératif que chacun applique les gestes barrières
et encore plus dans un milieu hospitalier
ou à proximité de personnes âgées ou fragiles**

**PRÉPARATION DU PLAN
DE MOBILISATION INTERNE ET DU PLAN BLEU**

L'Agence Régionale de Santé Bretagne a mis en alerte l'ensemble des établissements et structures médico-sociales afin de **préparer au mieux la mise en place de leur plan de mobilisation interne ou de leur plan bleu selon le cas.**

Pour les informations relatives aux
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES
dans le Morbihan

www.morbihan.gouv.fr

Pour les
INFORMATIONS NON MÉDICALES

0 800 130 000 appel gratuit